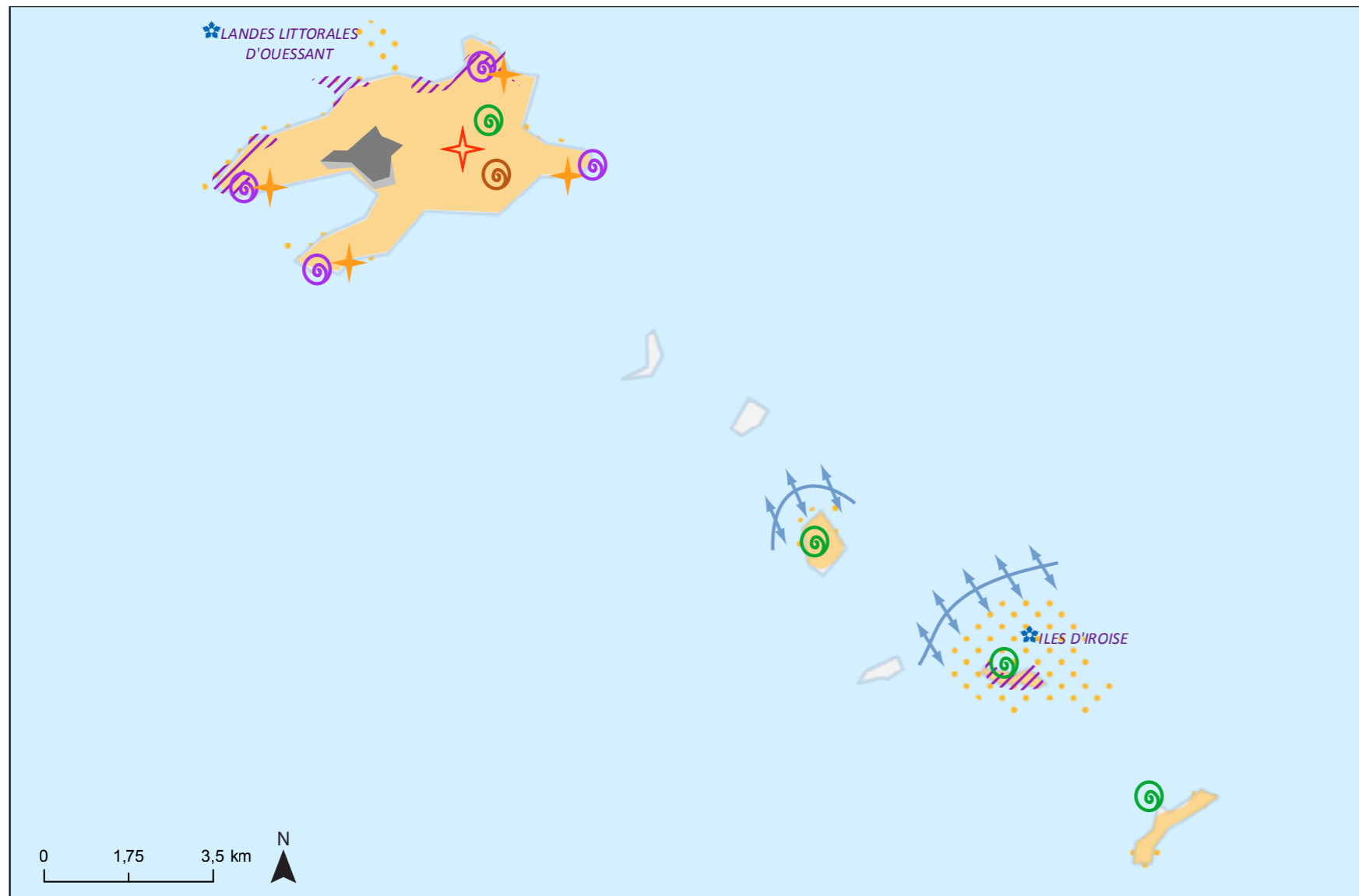
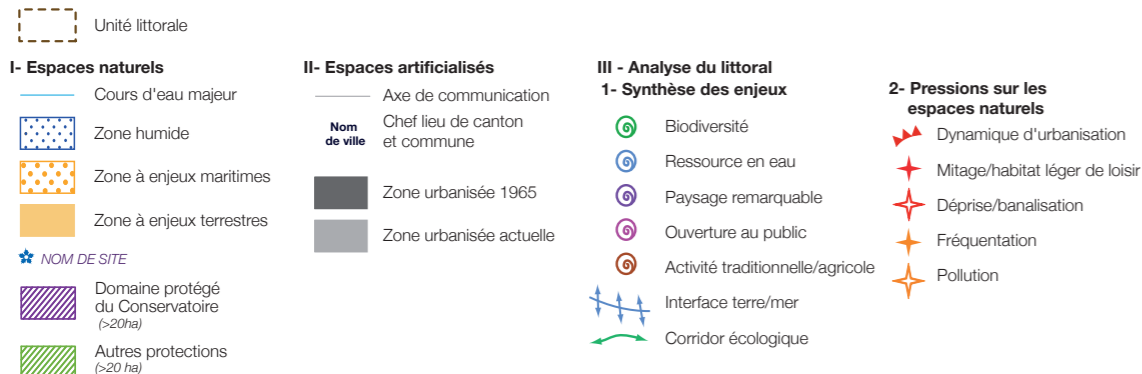


Îles d'Iroise



ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Contexte

Ouessant, Molène, Balanec, Triélen, Quéménénez et Béniguet sont les îles d'Iroise qui composent un archipel avec les îlots : Keller, Lédénez Vihan, Lédénez Vraz, Ile de la cheminée, Roc'h Hir, Ar Staon Vraz, Ile aux chrétiens, Lédénez Quéménénez, Litiri, Morgol etc. Les limites de l'unité s'appuient sur celles des hauts fonds. Ouessant et Molène sont les deux principales îles, l'ensemble se prolongeant à l'ouest des falaises côtières pour constituer les territoires métropolitains les plus occidentaux.

Enjeux : une biodiversité exceptionnelle conservée par le caractère insulaire

Les îles d'Iroise présentent un patrimoine naturel exceptionnel reconnu par des inventaires ZNIEFF, ZICO sur l'ensemble des îles et par le SRCE comme des réservoirs de biodiversité. Les habitats insulaires sont riches : landes et pelouses littorales (île de Litiri, pourtour de l'île d'Ouessant et côte ouest de Molène), habitats de cordons de galets et de laisses de mer, présence de deux espèces végétales d'intérêt communautaire (l'Oseille des rochers et le Trichomanes remarquable). La richesse marine et sous marine est également exceptionnelle avec par exemple l'un des plus importants champs de laminaires des eaux territoriales françaises, mais aussi la présence de bancs de



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Maërl et d'herbiers de zostères au large de Molène et des Iles du Conquet. Le caractère insulaire a permis une protection physique vis-à-vis des fréquentations excessives et l'archipel se remarque aujourd'hui par son bon état global de conservation. L'ensemble des îlots de la mer d'Iroise représente un grand potentiel pour la nidification des oiseaux marins (le Crave à bec rouge, la Fauvette pitchou, le Busard des roseaux, l'Océanite tempête, le Puffin des anglais, la Sterne naine...) et le maintien de populations de mammifères marins comme le Phoque gris ou le Grand Dauphin. Les hauts fonds de la mer d'Iroise couplés à la clarté de l'eau sont propices à une grande diversité de peuplements algaux, en particulier au niveau des champs de laminaires.

La valeur paysagère de l'archipel est également reconnue par son classement au titre des sites, et par « l'inscription » de certaines zones plus ponctuelles. Ces enjeux paysagers et écologiques génèrent alors d'autres enjeux culturels et sociaux. De nombreux phares sur les îles et les récifs environnant présentent un attrait paysager et historique.

Pressions : une insularité attrayante pour les touristes

Seules les îles d'Ouessant, Molène et Quéménénez sont habitées. L'évolution démographique dans ces îles est négative, avec une perte de population de plus en plus marquée. Les réglementations d'urbanisme sur ces îles sont très strictes.

A partir de la moitié du XX^e siècle, avec l'ouverture sur le continent, le déclin démographique s'amorce, allant de pair avec un déclin agricole modifiant alors profondément le paysage.

Aujourd'hui, à Ouessant, l'activité agricole est relictuelle tandis qu'à Molène elle a disparu. Cette déprise laisse place à un phénomène d'enrichissement des fourrés à prunelliers et à ajoncs, avec une perte massive de biodiversité, une banalisation des milieux et un risque élevé d'incendie.

Le développement d'espèces invasives (griffe de sorcière notamment), à l'est et au sud (à proximité du phare du Stiff) de l'île d'Ouessant, impacte la végétation locale et le paysage.

Les îles d'Iroise sont des espaces hautement touristiques, la période estivale concentre les flux les plus importants, en particulier sur Ouessant et Molène. On y accède en bateau et la circulation des touristes s'effectue à pied et à vélo.

De nombreux sites de mouillage sont repérés autour des îles. La fréquentation non maîtrisée entraîne une multiplication des cheminements, une dégradation des habitats et accentue les phénomènes d'érosion, particulièrement sur les pointes littorales et les pelouses aérolines.

Les menaces qui pèsent sur ces espaces nécessitent la mise en place de mesures de gestion.

De nombreux partenariats

Les principaux îlots et îles bénéficient de zones de préemption ou de périmètres d'intervention. L'île Béniguet fait exception puisque celle-ci est propriété de l'ONCFS.

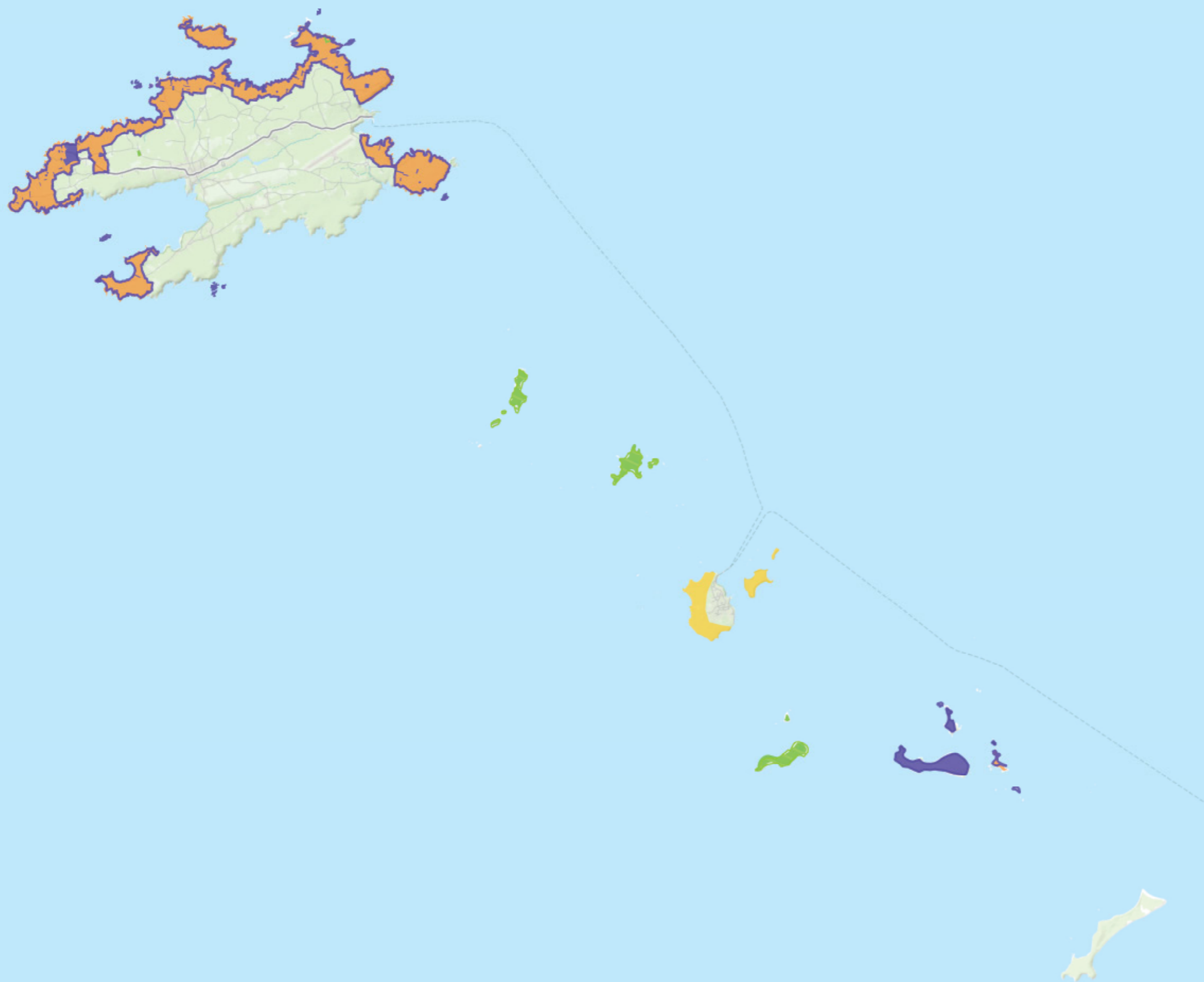
Le Conservatoire, propriétaire de l'île de Quéménénez, a expérimenté sur cette dernière un projet de développement durable en s'appuyant sur la réinstallation d'un siège d'exploitation. Sur Ouessant, au parcellaire particulièrement complexe et exigü, le Conservatoire est en mesure d'intervenir sur le foncier afin de participer à la gestion environnementale des landes, à l'organisation des circulations piétonnes et à la restauration des pointes érodées. Parallèlement, l'affectation du phare et du bâti annexe au Stiff a permis de développer un pôle attractif pour le tourisme, en complémentarité avec le musée du phare du Créac'h porté par le Parc naturel régional d'Armorique et le Département. Ce dernier est également propriétaire des îles de Balanec, Bannec et Triélen.

L'ensemble des îles est protégé par de nombreux outils de gestion et protection des espaces naturels: la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, le site Natura 2000 Ouessant-Molène, le Parc naturel régional d'Armorique, ainsi que le Parc naturel marin d'Iroise qui les borde.





Orientations stratégiques : maîtrise de la fréquentation

Les interventions portent prioritairement sur la préservation des espaces stratégiques de l'île d'Ouessant, tant sur le plan touristique, par l'organisation des accès piétons au littoral et aux sites d'observation, que sur le plan économique, en accompagnant la commune dans sa volonté de soutenir les activités pastorales. L'élevage est un atout pour éviter l'enrichissement et préserver les habitats et les paysages ouverts. L'ensemble de la démarche foncière sera accompagnée d'actions de sensibilisation du public, à partir des centres d'information développés dans les bâtiments restaurés.



Département	Finistère
Nombre de sites	2
Surface protégée par le Conservatoire	50 ha
Surface acquise par le Conservatoire	40 ha
Surface des périmètres autorisés	440 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	1 870 ha
Surface totale des zones d'intervention	380 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	380 ha
Surface totale des zones de vigilance	50 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	50 ha

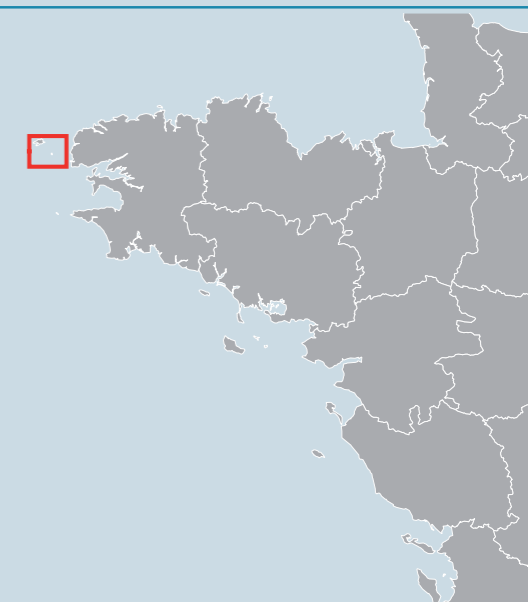


Situation au 1er janvier 2015

-  Périmètre autorisé du Conservatoire
-  Domaine protégé du Conservatoire
-  Espace naturel sensible
-  Réserve naturelle/coeur de parc⁴

Zonage stratégique

-  Zone d'intervention
-  Zone de vigilance



¹ Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
² Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
³ CEN, autre association
⁴ Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion